

filets sont à base de polyéthylène ou **Que proposerait la ministre ?** bateau.

Algues vertes : les propositions des experts de la santé

Le Haut conseil de la santé publique préconise la création d'un centre de crise, une mesure en continu de l'hydrogène sulfuré et des réglementations d'accès aux plages en fonction de seuils.

Le 5 août dernier, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, a demandé au Haut conseil de la santé publique (HCSP) de proposer une stratégie de gestion afin de limiter les émanations d'hydrogène sulfuré (H₂S) et définir les seuils d'intervention. Dans un rapport, publié le 15 février, le HCSP « rappelle que (pour réduire les risques d'intoxication, NDLR) la meilleure approche reste la collecte préventive des algues avant échouage ».

Pour cela, il recommande « la mise en place pour chaque région, ou mieux nationalement, d'un pilotage centralisé avec un centre de crise opérationnel 7 jours sur 7 ». Il « pourrait être une mission nouvelle sous la responsabilité de la Direction des affaires maritimes, de type Polmar-

terre ». Le Haut conseil suggère d'utiliser les satellites pour identifier la présence d'algues en mer, sur les zones côtières.

« Les équipements dédiés pour la collecte (avant échouage, NDLR) existent au niveau international », rappelle-t-il. Aujourd'hui, les algues vertes ne sont ramassées qu'après échouage, notamment en baie de Saint-Brieuc, avec des moyens quelque peu archaïques, qui ne permettent pas la collecte sur les vasières et les rochers.

Des seuils pour interdire l'accès aux plages

Concernant les expositions à l'hydrogène sulfuré, issu de la décomposition des algues vertes échouées, le HCSP reprend les mêmes seuils qui



Un ramassage d'algues vertes sur une plage à Hillion, en baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), en décembre 2020.

PHOTO ARCHIVES OUEST-FRANCE

sont appliqués aux Antilles confrontées aux échouages d'algues sargasses. À partir de 0,2 ppm (partie par million) de H₂S dans l'air : début de l'enlèvement des algues échouées et information du public. Au-delà de 1 ppm : déconseiller le site aux per-

sonnes fragiles et enlèvement immédiat des algues. Au-delà de 5 ppm : accès réservé aux professionnels équipés de moyens de mesure individuels avec alarmes et mesure de H₂S au niveau des habitations riveraines. Le HCSP recommande « une interdiction totale d'accès dans les zones à risques, sans équipement de protection individuel si le système de surveillance détecte plus de 1 ppm ».

Par ailleurs, les experts demandent « une mesure permanente de l'H₂S avec une surveillance 7j/7 » (notamment des mâts de mesure dans les vasières), soulignant que le système de surveillance actuellement en place est « partiellement inadapté et insuffisant ».

Thibaud GRASLAND.

Y

Le
no

Co
pe
Ro
Ru
plu
Ro
45
les.
de

«
blic
pel
re
gné
fab
Ga
col
pas
no
No
dar
pe

En
sor